

PROFIL DE POSTE MEDICAL

CHU de Martinique - CS 90632 – 97261 Fort-de-France

**SERVICE de PSYCHIATRIE et PSYCHOLOGIE MEDICALE
PSYCHOTRAUMATOLOGIE & ADDICTOLOGIE**

Service d'affectation : Cellule D'Urgence Médico-Psychologique, service du Pr Louis JEHEL
Unité Fonctionnelle « Urgences médico-psychologique et Crise »

Sites géographiques de l'offre : interventions sur le site du CHUM et déplacements extérieurs

Site de Fort de France
Hôpital Pierre Zobda Quitman (PZQ) – CS 90632 – 97261 Fort-de-France Cedex

Spécialité recherchée

MEDECIN PSYCHIATRE

Compétences complémentaires souhaitées

Le candidat devra être formé à la psychiatrie et sera titulaire des diplômes suivants :

- Docteur en Médecine
- DES de Psychiatrie
- DU de Psychotraumatologie (Si possible ou à prévoir)
- une expérience des services d'urgence et/ou de la pratique de psychiatrie de catastrophe est souhaitée

Position de la structure

Unité Fonctionnelle « Urgences et Crise ».

L'UF « Urgences et Crise » est une unité qui a vu le jour en décembre 2012 et s'inscrit dans une dynamique de développement important.

Elle comprend :

- l'accueil des urgences psychiatriques au sein des urgences générales du CHUM : une équipe médicale (PH et internes) et para-médicale dédiée aux urgences 24h/24 et 7j/7 disposant de quatre box de consultation.
- Un dispositif d'aide à la régulation téléphonique et de liaison interne composée d'une équipe para-médicale sous la responsabilité du psychiatre des urgences.
- Un Centre de Crise composé de 7 lits.

Personne à contacter :

Pr Louis JEHEL Tél. : 05 96 55 20 44

Mail : louis.jehel@chu-fortdefrance.fr

Dr Christophe DEBIEN

Mail : christophe.debien@chu-fortdefrance.fr

Date de parution au journal officiel : (en attente)

Poste disponible à compter du : 1^{er} février 2014

Statut de recrutement

PRATICIEN HOSPITALIER TEMPS PLEIN, ou Praticien Hospitalier Contractuel

Caractéristiques des fonctions

Discipline assurée au sein du service : psychiatrie d'urgence et coordination de la cellule d'urgence médico-psychologique.

**SERVICE de PSYCHIATRIE et PSYCHOLOGIE MEDICALE
PSYCHOTRAUMATOLOGIE & ADDICTOLOGIE****Coordonner la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique :**

Le Service de Psychiatrie du CHUM dirigé par le Pr Jehel se voit confier la responsabilité de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique à partir du 1^{er} février 2014.

Ainsi, dans ce cadre, un mi-temps de Praticien hospitalier est y est affecté avec les missions suivantes :

- Etablir un état des lieux du fonctionnement de la CUMP
- Réactualiser le projet médical de la Cellule en tenant compte des réorganisations récentes et des évolutions à venir de l'UF « Urgences et Crise » : articulation avec le SAMU, l'accueil des urgences psychiatriques, les structures sectorielles, les forces de l'ordre, le CDIS, l'ARS...
- Recenser et établir une liste de volontaires
- Planifier des actions de formation, d'information et de sensibilisation
- Répondre aux demandes d'intervention émanant de l'ARS et du SAMU en coordination avec le responsable de la CUMP ou son suppléant (Pr Jehel, Dr Debien)
- Réactualiser les procédures en situation de catastrophe avec les différents intervenants
- Mise en place d'outils d'évaluation et de protocoles de recherche

Participer à l'accueil des urgences psychiatriques :

L'autre mi-temps sera affecté à l'activité d'accueil des urgences psychiatriques du CHU avec les missions suivantes :

- Intervention sur l'ensemble du dispositif des urgences psychiatriques qui compte 3 PH temps plein et est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur chargé d'assurer la cohérence de l'ensemble.
- Prise en charge des situations cliniques sur l'ensemble du dispositif.
- Supervision de l'interne dédié au dispositif des urgences psychiatriques.
- Participation aux consultations de « post-urgence ».
- Participation à la garde de psychiatrie (environ 2 par mois) et aux astreintes du service
- Participation aux consultations du psychotraumatisme.
- Possibilité de participer aux missions d'enseignement dévolues au service universitaire.
- Possibilité de participer aux missions de recherche universitaire.

Le médecin travaille sous la responsabilité hiérarchique du Dr Debien et du Pr Jehel

Participer à l'enseignement :

Le praticien hospitalier participera à l'encadrement et à la formation des internes. Il participera aux enseignements organisés par le service de psychiatrie. Il accueillera des stagiaires et guidera leur enseignement clinique. Il contribuera à l'enseignement des étudiants en Médecine, des étudiants sages-femmes et des infirmières en IFSI.

Participer aux activités de recherche :

Le praticien hospitalier participera aux travaux de recherche clinique du service, pourra mettre en place et conduire ses projets de recherche clinique. Il rédigera au moins un article par an et participera à la production académique de l'unité.

Il participera aux staffs scientifiques hebdomadaires du service de psychiatrie.